

**Compte-rendu  
Comité technique local du 20 avril 2016**

Lecture de la déclaration liminaire (voir à la fin)

**1/ Projet de fusion du SIP Le Mans Est (-) avec le SIP Le Mans Nord (+) et du SIP Le Mans Ouest (-) avec le SIP Le Mans Sud (+) (pour avis) :**

En réponse à notre intervention sur le sujet, le directeur nous indique, selon son expression « un grand classique : sur une grosse structure, c'est plus facile d'absorber les suppressions d'emplois que sur une petite structure ». Pour notre part, nous avons aussi souligné un « grand classique » à savoir : si une fusion se traduit par une réduction des effectifs, en revanche, la charge de travail, elle, ne diminue pas. C'est donc une nouvelle fois des conditions de travail dégradées pour les agents, sans contre-partie. Notre délégation **F.O.-DGFIP** ne pouvait que voter **CONTRE** ce projet.

Pour les IDIV, impactés par le projet, qui ne retrouveront pas de poste, seuls les RH et les mutations à venir permettront de gérer leur position (encadrement du nouveau SIP fusionné ou chargé de mission).

Les cadres A adjoints auront vocation à compétence totale, c'est-à-dire transverse : remplacer le chef de poste en cas de besoin. Ce sera au chef de service de réfléchir au positionnement des adjoints et d'en faire part à la direction.

**2/ Projet de transfert de la trésorerie du Grand-Lucé vers la trésorerie de Château du Loir, la Paierie départementale et le SIP-SIE de Saint Calais (pour avis) :**

- **Projet de transfert de la gestion de l'EHPAD de Mayet de la trésorerie de Château-du-Loir vers la Paierie départementale (pour avis) :**

- **Projet de transfert de la trésorerie de Loué vers la trésorerie de Conlie et la Paierie départementale (pour avis) :**

- **Projet de transfert de la trésorerie de Saint Paterne vers les trésoreries de Fresnay sur Sarthe et Mamers et le SIP de Mamers (pour avis) :**

Les fusions des trésoreries ont été pensées dans un esprit de cohérence territoriale et un tutorat plus attractif pour l'encadrement des services.

## **Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques**

La direction a entrepris une action de communication auprès des élus, parlementaires du département de la Sarthe, quelques présidents de communauté de communes et à divers interlocuteurs institutionnels locaux.

Ces projets ont été accueillis de façon mitigée par les élus contactés.

La délégation **F.O. -DGFIP** a voté **CONTRE** car même si la concentration des tâches des Budgets Principaux de maisons de retraite (BP M22) et la gestion des hébergés sur la pairie départementale n'est pas à l'ordre du jour, comment ne pas imaginer à terme un regroupement de ces tâches sur un même site... ?

### **3/ Budget de la DDFiP Sarthe : bilan 2015 et perspectives 2016 (pour information) :**

Pour deux années consécutives, nous constatons une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Un bilan budgétaire en baisse, plus inquiétant : « le montant global de DGF 2015 est en baisse de 10,87% par rapport à 2014. Dans la mesure où cette baisse de crédits n'a pas été compensée par une baisse équivalente des dépenses, cela a généré un montant important de restes à payer (RAP) sur l'exercice 2016. En particulier, les 2 dernières factures d'affranchissement n'ont pu être payées (la dépense du poste affranchissement représente 32% du budget 2015, plus élevé que la moyenne nationale 29%). »

C'est un peu honteux pour une administration financière d'avoir recours à la cavalerie pour payer ses fournisseurs ! Il est à craindre que les moyens alloués (fournitures, matériels, meubles meublants) soient en sérieuse baisse cette année.

Nous tenons à votre disposition le détail des postes budgétaires.

### **4/ Questions diverses :**

- Concernant les domaines, la direction nous annonce la création d'un pôle supra-départemental ; notre inquiétude porte sur le fait qu'un emploi sur les trois occupés risque de disparaître. **Affaire à suivre...**

- Un calendrier prévisionnel des départs en retraite nous sera prochainement fourni.



SECTION  
DE LA  
SARTHE

**FAIRE CIRCULER**

*« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »  
(Saint Exupéry)*

## **Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques**

- Campagne IR : S'agissant des horaires d'ouverture au public, nous avons une nouvelle fois alerté la direction sur l'incohérence de l'organisation de l'accueil de la DGFIP en général et dans la Sarthe en particulier.

Par exemple : comment les contribuables et usagers vont s'y retrouver dans ces méandres ? Parfois ouverture SIP et trésorerie, parfois SIP uniquement ? Comment gérer une telle situation ? Comment expliquer à la personne qui va être reçue pour un renseignement qu'il faudra revenir un autre jour si elle veut payer la cantine ou autre produit local ?

- Autre point crucial que nous avons soulevé : nous n'avons plus les moyens humains pour assurer pleinement une campagne IR convenable. La direction, malheureusement, n'a rien proposé de concret pour palier le manque d'effectifs prévisible.

**Nous le répétons, nous sommes arrivés à la limite du système !**

\*\*\*\*\*

Vos représentants F.O. - DGFIP :

- Angélique Desponts, SIE le Mans Sud-Ouest, tél 02 43 83 85 67
- Michel Dusong, PCE Mamers, tél 02 43 31 45 09
- Françoise Blandet, SIP-SIE St Calais, tél 02 43 63 26 79
- Jean-Yves Perdriau, PCE Le Mans, tél 02 43 83 82 86

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION



FAIRE CIRCULER

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »  
(Saint Exupéry)

## Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

### Déclaration liminaire Comité technique local du 20 avril 2016

Monsieur le Président,

Après les annonces de mise en œuvre de retenue à la source à compter de 2018 en Conseil des Ministres du 16 mars 2016, le directeur général des Finances Publiques, dans ses propos adressés aux organisations syndicales représentatives, a insisté sur le fait que le projet allait entrer rapidement dans sa phase opérationnelle et que la DGFIP se trouvait au cœur du dispositif tant sur la conception et la construction de cette réforme de collecte de l'impôt sur le revenu que sur la transmission des données au tiers collecteur.

Même si le directeur s'est longuement exprimé sur la qualité du travail des personnels de la DGFIP en matière de recouvrement de l'impôt, **F.O.-DGFIP** reste dubitatif sur ces propos élogieux, car retirer une mission comme le recouvrement de l'impôt n'est malgré tout pas la marque d'une très grande confiance dans la qualité du service rendu par la DGFIP et ses agents.

Par ailleurs, **F.O.-DGFIP** reste opposé sur le principe à cette modification de la collecte de l'impôt considérant qu'il ne s'agit pas de la réforme fiscale attendue, qu'elle remet en cause l'impôt citoyen et qu'elle n'offre pas pour les contribuables des garanties suffisantes en termes de confidentialité.

De la même manière elle ne garantit pas à l'État un recouvrement futur à la hauteur de ce qu'il est aujourd'hui.

Comment ne pas penser que les projets de fusions et transferts objets de ce CTL ne s'inscrivent pas dans cette perspective, ou une nouvelle fois les personnels subiront sans moyens adaptés une charge de travail supplémentaire et donc une dégradation nouvelle de leurs conditions de travail, confirmées par la baisse de 10,87 % du montant global de la DGF 2015 par rapport à 2014.

**F.O.-DGFIP** revendique que des moyens réels soient mis à la disposition des finances publiques et que soient mis un terme aux suppressions d'emplois à perpétuité. Comme le disait Hannah Arendt « *Politiquement, la faiblesse de l'argument du moindre mal a toujours été que ceux qui choisissent le moindre mal oublient très vite qu'ils ont choisi le mal* ».

- Balf syndicale : [fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>